



F.S.U.

SNUIPP-FSU76
4, Rue Louis Poterat
76100 Rouen

02.35.63.85.08
<http://76.snuipp.fr/>
snu76@snuipp.fr



SNUipp

FSU

mars 2021 n°262

Le bulletin du SNUipp-FSU 76

COURRIER DE BLANQUER A
L'ATTENTION DES PE EN CP



ROUEN CDIS
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 19 mars 2021

« Je tiens à vous en remercier
tous très sincèrement »

« Je salue également l'implication
si importante des directrices et
des directeurs »

« ... grâce à vous »

« Cette amélioration est la
conséquence directe de votre
engagement auprès de vos élèves »

« recevez toute ma gratitude »

« Vous avez été
admirables »



ET LA REVALORISATION DES SALAIRES, C'EST POUR QUAND ?



MOINS DE BAGOU.
PLUS DE SOU



SNUipp 76
Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime
I.S.S.N 1259-9646 / C.P.P.A.P
0720 S 07451
Directrice de la Publication :
Mélanie TJEDKHOU
SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN
Mensuel imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

Lignes
directrices
de gestion

Point sanitaire

Carte scolaire

L'actualité est toujours marquée par la crise liée au Covid 19

La gestion de cette crise par le gouvernement est une suite d'épisodes qui révèlent l'absence de boussole. Les grandes envolées du jeudi, les interventions présidentielles sont à contrecourant de la réalité quotidienne. Après la dissimulation de la pénurie de masques suit l'égarément du plan de vaccination, les difficultés d'approvisionnement en équipements de protection... Quant à l'école, elle serait une oasis dans le désert épidémique. L'absence de pilotage se concrétise chaque jour par un nombre de décès bien trop important.

La vérité est que les personnels soignants sont de plus en plus épuisés, qu'aucun lit de réanimation n'a été créé en 12 mois, que le vaccin est loin de devenir un bien public et qu'il sert les intérêts de ceux qui le produisent. La jeunesse est désemparée et de plus en plus précaire. Les enseignant.es sont toujours en première ligne pour assurer le service public d'éducation dans le cadre d'un protocole toujours aussi laxiste. Le gouvernement endette le pays mais sait déjà qui va rembourser : les reculs sociaux sont dans les tiroirs. La réforme de l'assurance chômage est sur les rails, les fermetures d'entreprises et leur lot de plans de licenciements touchent de plus en plus de salarié-es.

Le ministre de l'Education nationale poursuit dans le déni et dans l'arrogance. Il n'a aucune gêne à publier chaque semaine des chiffres en contradiction avec ceux du ministère de la santé, il se gargarise de félicitations et de remerciements pour mieux poursuivre une politique éducative à l'opposé de la lutte contre les inégalités et la réussite de toutes et de tous. Il est devenu l'agent commercial multicartes du gouvernement, n'hésitant pas à promouvoir une laïcité rigide et à s'attaquer à l'Université sous prétexte qu'elle serait gangrénée par l'islamo-gauchisme.

Dans une société à ce point menacée par une potentielle arrivée de l'extrême droite au pouvoir, le chemin de la transformation passe par l'école. Parce qu'elle est le lieu où se construisent les consciences et parce qu'elle est au carrefour des préoccupations sociétales. Ce dont elle a besoin avant tout aujourd'hui, c'est d'un plan d'urgence... quoi qu'il en coûte.



Sommaire

P2 Edito

P3 Carte scolaire

P4 Point sanitaire
COVID
Parole de collègues

P5 Infos promotions

P6 Mouvement

P7 Réforme concours
RESF

P8 Calendrier
Infos retraités

Zone de sécurité

Ça y est ! Après 2 semaines passées à vagabonder au grand air, à flirter avec le danger à chaque instant, la zone B a retrouvé le chemin de l'école et la sécurité de ses locaux étroits et de ses classes surchargées. On respire!



Carte scolaire

A l'issue des différentes instances de la carte scolaire, le DASEN a prononcé les mesures suivantes :

-74 fermetures de classes (37 en élémentaire, 29 en maternelle et 8 en RPI)

-70 ouvertures de classes

(34 en élémentaire, 36 en maternelle)

Dans l'ASH : 4 fermetures de postes de directeurs en établissements spécialisés ; 5 ouvertures d'Ulis école ; 2 ouvertures pour le pôle inclusif.

Il a également été acté l'attribution de **15 postes pour les décharges de direction** : 9 pour les petites écoles d'1 à 3 classes (sous forme de brigades de remplacement de circonscription) et 6 postes pour compenser les hausses de décharges des directions d'écoles élémentaires de 9 et 13 classes.

En ce qui concerne la formation, **12 postes de formateurs pour le Plan Français et Mathématiques** ont été créés.

Malgré l'attribution pour notre département de 33 postes, et à la vue des situations que nous avons évoqué lors des différentes instances, dans un contexte actuel plus que particulier, **Le Snuipp-Fsu 76 a voté contre ce projet de carte scolaire. Il n'est pas à la hauteur d'un véritable plan d'urgence nécessaire pour l'Education .**

En effet, des écoles restent avec des effectifs bien trop élevés, il n'y a pas de création de postes de remplaçants, ni de postes de Rased, il n'y a plus de « Plus de Maîtres que de classes » ; les postes dédiés à la direction ne suffisent pas à une véritable reconnaissance des charges de TOUS les directeurs d'écoles ; des postes pour favoriser l'inclusion des élèves d'Ulis sont créés mais des écoles, notamment en Education Prioritaire, ont des classes encore bien trop chargées...

Des nouvelles instances se réuniront en juin, nous continuerons à porter toutes les demandes des écoles et à défendre toutes les situations.

N'hésitez pas à contacter les élus du personnel SNUipp-FSU si vous avez besoin d'aide ou de conseils.



La parole aux collègues

Cette année, nos premiers pas en tant que professeurs des écoles stagiaire (PES) s'apparentent à une traversée, à pied, de la baie du Mont Saint-Michel. On prépare notre petit barda, on s'échauffe sur les prés-salés de nos idéaux et on se lance. Le soleil pointe à l'est et la vue est splendide sur l'Institution centenaire qui nous toise, au loin, de toute sa verticalité. Malgré quelques appréhensions, et enhardis par l'enthousiasme, on franchit les premiers mètres dans un certain état de grâce, jusqu'à ce que la réalité du terrain nous rattrape : un terrain instable fait de sables mouvants dans lesquels on s'enlise, on patage, en redoutant la vague virale qui monte à la vitesse d'un cheval au galop, tandis que l'Institution, elle, se dresse à l'horizon, et nous crie du haut de ses murailles : « Tenez bon ! », comme si on n'avait pas encore compris que la digue, c'est nous, en bas.

L'année de PES est celle d'une plongée dans une réalité morne et poisseuse. Une réalité faite de paradoxes entre les différents protocoles sanitaires (MEN vs. municipalité), qui se contredisent jusqu'à l'absurde et nous laissent nous dépatouiller avec des injonctions inapplicables ; faite des dissonances entre les valeurs affichées et la fonction d'une grande machine dont l'objectif inavoué est la domination, le contrôle, le pilotage par des évaluations standardisées et la reproduction, in fine, du statu quo des inégalités ; faite des renoncements, voire du mépris de la hiérarchie, qui saborde son propre hommage national après l'attentat de Conflans, qui joue sa carte soi-disant sociale sans mettre au pot, favorisant ainsi le financement du privé par les communes, qui annonce par voie de presse des changements de doctrine, qui démantèle la formation initiale et précarise à tour de bras à grands coups de contractualisation et d'heures supplémentaires, qui en demande toujours plus en termes de suivi, de différenciation et d'adaptation aux élèves à besoins éducatifs particuliers, tout en surchargeant les classes malgré un budget en hausse d'un milliard. Alors oui, l'année de PES est une grande claque dans la gueule. Mais on est là et on tient bon. Si l'éthique ne vient pas d'en haut, il va bien falloir que ce soit nous qui la fassions vivre ici-bas, malgré les embûches et les bâtons dans les roues, car on y croit dur comme fer, car les élèves ont besoin de nous, qu'ils ont besoin de mieux et que notre avenir est entre leurs mains. Paul, PES de Seine-Maritime (*le prénom a été modifié)



Point sanitaire

Le point sanitaire du 5 mars montre une hausse importante des contaminations chez les élèves et chez les personnels, alors même que le ministère ne communique pas sur la zone B (en vacances).

Les chiffres du ministère ne sont toujours pas en cohérence avec ceux de Santé Publique France, et ce, dans une proportion importante : le ministère déclare 3,5 fois moins de cas.

Le nombre de classes fermées est lui aussi en très forte hausse, ainsi que celui des écoles fermées.

Le dernier point hebdomadaire de Santé Publique France confirme que les élèves d'âge primaire sont la tranche d'âge où le taux de positivité au variant anglais est le plus important dans la population (64,9%) et décline ensuite au fil des tranches d'âge. Pourtant, malgré sa contagiosité accrue, la règle de ferme-

ture des classes pour casser les chaînes de contamination reste figée à 3 cas identifiés.



La reprise complète de l'école va accroître de nouveau la circulation du virus parmi les élèves et les personnels des écoles puis au sein de leurs familles.

Décider des mesures fortes pour maintenir les écoles ouvertes comme le SNUipp-FSU le réclame depuis plusieurs semaines (mise en place effective de tests salivaires massifs réalisés dans les écoles par des équipes mobiles, renforcement de l'aération des locaux, allègement des effectifs, fourniture gratuite de masques chirurgicaux aux élèves, vaccination prioritaire des personnels...) est encore plus indispensable.



Tests salivaires

Depuis plusieurs jours, les annonces gouvernementales d'opérations de tests salivaires pour les élèves et les enseignants dans les écoles, entraînent, à tous les niveaux, des communications aussi incertaines qu'infondées.

Parfois il est dit que ce sont les enseignants qui assureront les prélèvements. Ailleurs, l'administration utilise le terme de « superviser » les tests par les enseignants ce qui reviendrait quasiment au même.

Parfois aussi, l'administration informe que les enseignants qui se feront tester se verront prélever d'un euro par la CPAM à l'occasion d'un prochain remboursement !

Suite aux multiples interventions du SNUipp-FSU, le ministère a finalement déclaré : « Chacun est dans son métier, évidemment les tests sont réalisés par des personnels de santé ».

Dans le 76, le DASEN nous a confirmé en audience que les tests seront réalisés par des personnels de laboratoires. Les laboratoires sont aussi chargés de la gestion des données.

Toutes les écoles ne seront pas testées, les écoles visées sont celles des endroits où la circulation du virus est repérée comme plus importante, dès à présent, puis dans la suite jusqu'aux vacances de printemps.

Info promotion: Lignes directrices de gestion de carrière



Nouvelles règles de fonctionnement des promotions.

Annoncées par la loi de "transformation de la fonction publique", ce sont désormais des "Lignes directrices de gestion" édictées par le ministère qui régissent les différents aspects de la vie professionnelle des personnels.

Les lignes de direction et de gestion ministérielles doivent être déclinées au niveau académique.

Les lignes de direction et de gestion ministérielles sont établies pour 3 ans. Pour cette première version, elles feront l'objet d'un réexamen à l'issue de la première année.

Les nombres de promotions autorisées annuellement et les résultats des promotions de corps et de grade donnent lieu à publication sur les différents sites des ministères. Les organisations syndicales représentatives en comités techniques sont destinataires de ces documents.

Le projet pour le 1er degré a été présenté aux organisations syndicales lors de groupes de travail avec la présence des 5 départements normands, nous avons pu y porter nos revendications.

Le SNUipp-FSU a rappelé en préambule son attachement au paritarisme, seul à même de garantir la transparence et l'équité des opérations et son attachement à un avancement le plus rapide pour toutes et tous.

Une attention continue doit être portée sur l'égalité d'accès aux promotions : il reste encore des écarts d'appréciation selon les circonscriptions, la nature des postes ou encore le sexe. Dans plusieurs départements, le temps partiel empêche de conserver ses missions de direction ou poste à profil, cela pénalise particulièrement les femmes. Le SNUipp-FSU a demandé des statistiques précises sur ces points.

Comme le rappellent les directives ministérielles, l'accès à deux grades doit être effectif pour toutes et tous. Le SNUipp-FSU a demandé à ce que les enseignant-es atteignant l'âge d'ouverture des droits à la retraite (c'est à dire celles et ceux né-es en 1965 et avant) puissent être promu-es à la hors classe au 1er septembre 2021 pour la prochaine campagne. Nous n'avons pas obtenu de faire évoluer le texte sur ce point.

Le SNUipp-FSU a rappelé son attachement à l'ancienneté générale de service comme premier critère de départage en cas de barème égal. Ce sera dorénavant le cas dans les 5 départements normands.

Plusieurs nouveautés concernent l'accès à la classe exceptionnelle.

► Il ne sera plus nécessaire de candidater pour le vivier 1 (au titre des missions), les services seront chargés de repérer les collègues éligibles à ce vivier. Le SNUipp-FSU a rappelé aux services le besoin d'inciter les collègues à vérifier les informations sur I-prof, il arrive parfois que des missions n'apparaissent pas, ce qui peut entraîner des oublis dans le tableau de promotions. Nous vous invitons dès maintenant à vérifier et compléter votre CV si vous êtes à la hors-classe.

► Suite à la création du 7ème échelon à la hors classe, il faudra maintenant avoir atteint ce dernier échelon pour être promuvable au vivier 2. Le SNUipp-FSU s'inquiète car cette condition limite le nombre de collègues pouvant accéder à la classe exceptionnelle via le vivier 2, en raison de sa création récente. Les autorités académiques ont reconnu ce problème de vivier et il sera remonté au ministère.

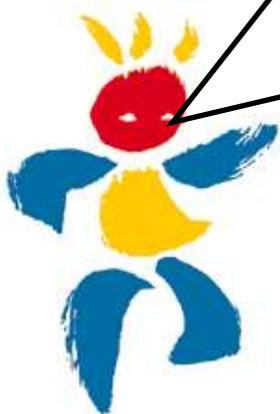
Comme pour le mouvement, les organisations syndicales ne seront plus destinataires d'aucun document concernant les promotions. Ces nouvelles modalités tournent le dos à la transparence permise par le paritarisme, aucune équité ne pourra être garantie.

Le SNUipp-FSU maintient son opposition à la loi de transformation de la fonction publique.

Comment se foutre du monde tranquillo ?

En économisant 200 millions d'euros dans le budget consacré à l'Education nationale, soit l'équivalent de 4200 postes, tout en recrutant des contractuels pour pallier le manque d'enseignant.e.s, tout en reportant la prime informatique prévue qui nous servira à s'acheter une souris sans fil.

Là où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir.





LIGNES DIRECTRICES DE GESTION : Kesako ?

Ce sont les « lignes directrices de gestion ministérielles » relatives à la mobilité des personnels de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Elles sont les conséquences directes de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la Fonction Publique » qui prévoit notamment la disparition des CHSCT et remet en cause les compétences des CAP (Commission Paritaire). Ces LDG sont pluriannuelles et mises en place sur 5 ans mais elles peuvent être revues entre temps si « mises à jour nécessaires ». Les LDG ministérielles sont ensuite déclinées dans les Académies pour un ensemble de corps.

Déjà mises en place l'année passée, les lignes directrices de gestion mobilité, qui fixent les règles du mouvement intra départemental pour notre académie, ont été rediscutées cette année.

Nous sommes toujours opposés à ces nouvelles modalités du mouvement qui ne permettent pas la transparence et ne garantissent pas l'équité.

Malgré ce cadre contraint, le SNUipp-FSU est intervenu sur l'ensemble du document pour porter des propositions d'amélioration.

Ce que le SNUipp-FSU a obtenu :

- **Le nombre de vœux de la liste 1 passe de 40 à 50 vœux possibles.**

Nous demandions la réduction du nombre de vœux sur la liste 2 (des participants obligatoires) et ne l'avons pas obtenu, ces 10 vœux supplémentaires font office de compensation.

- **C'est l'ancienneté éducation nationale qui sera prise en compte.**

L'année dernière, ce n'était que l'ancienneté comme enseignant-e 1er degré. Nous revendiquons toujours que l'ancienneté totale dans la fonction publique puisse être prise en compte.

- **Concernant l'exercice de certaines fonctions en étant à temps partiel**, il devrait y avoir moins de refus car nous avons démontré que cela allait à l'encontre de l'égalité professionnelle. Si vous êtes concerné-es, contactez-nous.

- **La possibilité de connaître le traitement de l'algorithme et les critères de départage en cas d'égalité de barème.**

- **La prise en compte des rapprochements de conjoint pour les fonctionnaires stagiaires et les entrant-es par permutation.**

- **La date de prise en compte du PACS / Mariage au 31/10/2020 au lieu du 31/08/2020 suite au covid**

Nous vous rappelons que suite au vote de la Loi Fonction Publique d'août 2019 limitant le champ de compétences des CAPD, aucun document ne nous sera envoyé ni avant ni après les résultats en juin.

Il n'y aura pas de groupe de travail sur les cas particuliers, ni pour vérifier les barèmes ou corriger les erreurs, ni de CAPD mouvement !

Il sera plus que jamais indispensable de solliciter les représentant-es du SNUipp-FSU dans le cadre du mouvement (information, conseils, recours...).

POSTES A SPECIFIQUES pour POSTES à PROFIL :

Il est prévu dans la circulaire le développement de postes spécifiques (postes de direction, maîtres formateurs, postes en ASH...nécessitant un titre ou une compétence spécifique) ainsi que le développement des postes à profil (certains postes ASH, certains postes de direction, formateurs, coordinateurs REP...)

Mais il est aussi prévu une attention particulière des postes CP CE1 GS dédoublés.

Le SNUipp-FSU avec l'ensemble des organisations syndicales présentes a demandé que cette mention soit supprimée de la circulaire académique. **Il rappelle son opposition aux postes à profil.**

Concours de recrutement: La dernière pièce d'une très mauvaise réforme

Le Ministère de l'Éducation nationale n'a donc tenu aucun compte de la très large opposition qu'a suscitée sa réforme, qui concernera les sessions 2022 et suivantes de ces concours.

Les nouveaux concours seront organisés en quatre ou cinq épreuves, dont la dernière, passée à l'oral, sans préparation, sans contenu disciplinaire, didactique ou pédagogique, ressemble fortement à un entretien d'embauche. La FSU en avait pourtant demandé l'abandon. Cette épreuve porte sur « la motivation du candidat », et sa capacité à « s'approprier les valeurs de la République [et] à faire connaître et faire partager ces valeurs ». Elle pèsera très lourd dans le concours (coefficient 3 sur 8 pour les oraux), en comparaison de l'évaluation des savoirs à enseigner et des savoirs pour enseigner, et ne peut guère donner lieu qu'à des réponses formatées.

La définition des épreuves était la dernière pièce qu'il manquait à la réforme de la formation des enseignants annoncée par Jean-Michel Blanquer à l'été 2018. Cette réforme qui porte le concours à la fin de la deuxième année de master, sans aucun dispositif d'accompagnement des étudiant-es qui se destinent à nos métiers, tel que le pré-recrutement que revendique la FSU, ne répond à aucune des urgences présentes : attirer davantage de candidat-es, et mieux les former avant et après le concours.

Le SNUipp-FSU n'accepte pas cette situation et demande à nouveau l'abandon de cette réforme.



Maltraitance institutionnelle en Seine-Maritime

Des migrants choisissent notre pays « des Droits de l'Homme » parce que la vie n'est plus possible dans le leur. Ceux qui arrivent au bout du périple doivent affronter un nouveau parcours du combattant... Si le gouvernement durcit la loi et chasse sur les terres de l'extrême-droite, la préfecture de Seine-Maritime est particulièrement zélée.

- refus d'enregistrement des demandes non-accompagnées du timbre fiscal de 50€ qui n'était pas demandé au dépôt du dossier
 - refus de régularisation des familles avec enfants scolarisés qui répondent aux conditions de la circulaire Valls (5 ans de présence en France – 3 ans de scolarisation des enfants)
 - demandes de régularisation des travailleurs sans-papiers qui n'aboutissent pas
 - généralisation de la dématérialisation qui exclut les plus précaires
 - pas d'accès à la préfecture pour demander des informations
- impossibilité / grande difficulté de prendre rendez-vous pour déposer son dossier (pas de créneau disponible ou rdv à plusieurs mois)

→ *lettre ouverte sur les pratiques de la préfecture sur le site de la FSU76*

Pour les MNA (Mineurs Non Accompagnés) qui relèvent de la compétence du Département:

- l'accueil provisoire d'urgence ne s'applique généralement pas jusqu'à l'évaluation de la minorité
- la Seine-Maritime ne respecte pas le principe de présomption de minorité :
 - lorsqu'il est reconnu mineur, l'enfant se retrouve isolé à l'hôtel avec un suivi quasi-inexistant
 - lorsqu'il est évalué majeur, l'enfant se retrouve à la rue sans orientation vers des dispositifs de mise à l'abri.

Le Réseau de Solidarité avec les Migrants Rouen a organisé l'hébergement de ces jeunes dans des familles pour pallier les carences des services de l'Etat et du Département mais, saturé, il ne peut plus faire face. → *lettre ouverte sur le site de la FSU 76.*

Une première victoire : le 18 février 2021, le Tribunal Administratif de Rouen a donné raison aux associations en annulant pour illégalité un arrêté de la préfecture de Seine-Maritime, qui imposait aux personnes étrangères de déposer en ligne leurs demandes de titre de séjour.



RÉUNIONS D'INFO SYNDICALE



Le courrier à l'IEEN, l'ordre du jour et les liens de connexion sont disponibles sur le site du SNUipp-FSU

76.snuipp.fr

ENEZ VOUS INFORMER, COMPRENDRE,
ÉCHANGER, DÉBATTRE...

ENSEMBLE,
faisons vivre
nos droits

 **SNUipp**
FSU

ouvertes
à tous

En visio-conférence: ROUEN

Mardi 25/05 17h30-20h30

NEUFCHATEL / DARNETAL

Jeudi 20/05 17h30-20h30

DIEPPE

mardi 25/05 17h30-20h30

LE HAVRE

mardi 18/05 17h30-120h30

Dans la mesure du possible, inscrivez-vous par mail : snu76@snuipp.fr pour que nous puissions assurer les conditions de sécurité sanitaire en vigueur. Les liens sont disponibles sur le site du SNUipp-FSU 76

Spéciales mouvement

-Pour tous :

le mercredi 7 avril de 9h à 12h
Le samedi 10 avril de 9h à 12h

-Pour les Néo :

Mercredi 7 avril de 9h à 12h

-visios du soir

Lundi 12 avril 18h-19h
Mardi 13 avril 18h-19h
Jeudi 15 avril 18h-19h
Vendredi 16 avril 18h-19h

Stage retraitable

15/06 9h-16h30 à la maison de l'université de Mont Saint Aignan

Changeons l'école pour changer la société

ROUEN

13/04 9h-16h30 à la maison de l'université de Mont Saint Aignan

18/05 9h-16h30 à la maison de l'université de Mont Saint Aignan

08/06 9h-16h30 à la maison de l'université de Mont Saint Aignan

Le Havre

20/05 9h-16h30 maison des syndicats Franklin

03/06 9h-16h30 maison des syndicats Franklin

Infos retraité.es !

Retraité.e.s masqué.e.s mais pas muet.te.s !

La situation des retraités de ce pays serait extrêmement "enviable" expliquent certains chroniqueurs, voire certains élus, dans les médias.

PENSIONS : avec une revalorisation cette année de 0,4%, il n'y a pas de quoi faire des folies ! Les mutuelles augmentent ainsi que le tarif de l'électricité, du gaz, des transports....

Nous revendiquons une revalorisation indexée sur le salaire moyen !

SANTE : les personnes âgées représentent plus de 75% des décès dus au Covid 19

Nous exigeons l'accès aux services hospitaliers sans barrière d'âge !

VACCINS : malgré les efforts des médecins, des soignants, des élus locaux... ce qui manque, ce sont les vaccins !

Nous ne demandons pas de passe-droit mais la fourniture de vaccins, en nombre suffisant, pour toutes les personnes qui souhaitent se faire vacciner !

Nous ne sommes pas une génération de privilégiés parce que nous serions de la génération du Baby-boom d'après-guerre ! Nous avons vécu, travaillé : notre pension est un droit, un salaire continué !

Notre retraite, nous voulons la vivre dignement !

C'est pourquoi l'Intersyndicale des retraités dite " le Groupe des 9" organise une nouvelle journée d'action, nationale et unitaire, **le mercredi 31 mars !**

Rejoignez les rassemblements à Rouen, Le Havre et Dieppe.

